

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 décembre 2010

OBJET
de la Délibération

**RESTAURATION
DE DOCUMENTS
D'ARCHIVES –
DEMANDE DE
SUBVENTIONS**

Date de convocation du Conseil Municipal :

9 décembre 2010

Date d'affichage : 9 décembre 2010

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Président de la Séance : Monsieur LE ROCH, Maire

Secrétaire de séance : M. BONHOURE

Etaient présents

M. LE ROCH, Maire ; M. LE DORZE, Mme GOUTTEQUILLET, M. LE MAPIHAN, Mme BURLOT, M. LE COUVIOUR, Mme DORE-LUCAS, M. MARCHAND, Mme LE PAVEC, Adjoints au Maire.

MM. BAUCHER, JARNO, Mme GREZE, MM. LE BOTLAN, LE BELLER, GIRALDON, Mme PESSEL, M. BURBAN, Mme PEDRONO, M. BONHOURE, Mmes PIERRE, LE STRAT, ROUILLARD, MM. MOUHAOU, PERESSE, DERRIEN, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir

M. PARMENTIER à M. LE DORZE
Mme OLIVIERO à Mme PIERRE
M. LE BARON à M. MARCHAND
Mme DONATO-LEHUEDE à Mme PEDRONO
Mme LE DOARE à Mme GREZE
Melle ORINEL à Mme GOUTTEQUILLET
Mme GUEGAN à Mme LE STRAT

Absente excusée

Mme RAMEL-FLAGEUL

RESTAURATION DE DOCUMENTS D'ARCHIVES – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Rapport de Marie-Madeleine DORE-LUCAS

Le programme de restauration des archives communales prévoit la restauration de liasses de documents très abîmés et la restauration d'un registre de délibérations (1790-1793). Après examen technique, tous les devis présentés ont été approuvés par la Direction des Archives départementales du Morbihan. Nous proposons de confier la restauration du registre de délibérations 1790-1793 et de sa couverture parchemin à l'atelier de la Reliure du Limousin qui présente le protocole technique le plus complet et qui a déjà réalisé la restauration de registres du même type pour Pontivy. Pour les autres travaux, les devis les moins disants ont été retenus.

Nous vous proposons :

- d'autoriser la restauration par la Reliure du Limousin du registre de délibérations 1790-1793 et de sa couverture parchemin, du rôle de prestations (1849-1870), du livret intitulé « Comité de patronage » (1885) et des feuillets l'accompagnant pour un montant de 660,73 € HT,
- d'autoriser la restauration par les Ateliers Quillet des cahiers relatifs au ravitaillement et aux déclarations de récoltes (1847-1882), des feuillets relatifs à la prison (cote 4 J), au travail (1816-1850, cote 6F SC1), à la boulangerie et à la boucherie (1881, cote 4F SC2) pour un montant de 1476,46 € HT,
- de solliciter auprès du Conseil Général une subvention correspondant à 25 % du montant HT des travaux.

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Fait à Pontivy, le 16 décembre 2010

**LE MAIRE
Jean-Pierre LE ROCH**